

PROMOUVOIR LES PRISES EN CHARGE PALLIATIVES

Engagement 5

► Contexte

Le CHRDS compte une Unité de Soins Palliatifs (USP) de 12 lits d'hospitalisation complète, accompagnant 250 patients par an. Une Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) vient compléter ce dispositif à l'échelle du groupement hospitalier de territoire.

L'accompagnement palliatif s'adresse à toute personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou en phase terminale, quelque soit l'âge du patient.

Cet accompagnement personnalisé respecte les besoins de chaque patient, dans une approche pluridisciplinaire, visant un bien-être physique, psychologique, social et spirituel.

La démarche palliative, diffusée de façon accélérée dans l'ensemble des services pendant la crise COVID-19, doit se généraliser au sein du CHRDS comme sur l'ensemble du territoire.

► Objectifs

Pour renforcer cette filière, le CHRDS souhaite :

- Créer une unité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) à orientation palliative permettant d'accueillir les patients relevant d'une prise en charge palliative sans indication d'hospitalisation en USP
- Adapter le périmètre d'action de l'EMSP afin d'assurer une meilleure réponse aux besoins du territoire, tant en établissement qu'à domicile

- L'USP a pour mission de prendre en charge les personnes présentant les situations les plus complexes.
- Le SSR palliatif propose une alternative de prise en charge adaptée, dans une logique de gradation de l'offre de soins.

- Réfléchir à des alternatives à l'hospitalisation complète
- Créer un dispositif psychosocial d'accompagnement au deuil ouvert à tous les proches de patients décédés au CHRDS avec une attention particulière portée au deuil périnatal



Indicateur V2020

Focus qualité et usagers

- ❖ Former l'intégralité du personnel à la communication thérapeutique
- ❖ Créer un poste d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) au sein de l'USP